

PREFECTURE des LANDES

SERVICE DES MOYENS ET DE LA LOGISTIQUE

BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES

Arrêté préfectoral du 20 juillet 2008 - n° 2008-69/SML

OBJET : Suppléance de M. Etienne GUYOT, Préfet des Landes

=====

Le PREFET des LANDES

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions -notamment l'article 34- complétée et modifiée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

VU le décret n° 04-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment l'article 45,

VU le décret du 18 juillet 2007 nommant Monsieur Etienne GUYOT, Préfet des Landes,

VU le décret du 16 mai 2008 nommant Monsieur Vincent ROBERTI, secrétaire général de la préfecture des Landes,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Du 25 au 27 juillet 2008, **Monsieur Vincent ROBERTI**, secrétaire général , exercera la suppléance de M. Etienne GUYOT, Préfet des Landes.

ARTICLE 2 : Le Directeur du Cabinet du Préfet des Landes est chargé de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des Services de l'Etat et sur le site Internet de la préfecture.

Mont-de-Marsan, le 20 juillet 2008

Le préfet,

Etienne GUYOT